

AR Prefecture

063-200070712-20230706-20230706_10-DE
Reçu le 17/07/2023
Publié le 17/07/2023

N° 20230706-10

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2023 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 29 juin 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 6 juillet 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Isabelle ROCHE-LACOMBE, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Frédéric CHONIER, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Didier CORNET, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s en exercice :

58

Conseiller.e.s présent.e.s :

35

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative :

2

Conseiller.e.s représenté.e.s :

11

Total votants :

48

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe BLANCHOZ à Bernard VIGNAUD
Mohammed OULABBI à Philippe CAYRE
Patrick SAUZEDDE à Marina DA COSTA
Pépita RODRIGUEZ à Jean-Pierre DUBOST
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER
Rachel BOURNIER à Tony BERNARD
Hélène BOUDON à Martine MUNOZ
Pierre CONTIE à Catherine PAPUT
Francis ROUX à Éric BOUCOURT
Jean-François DELAIRE à Sophie DELAIGUE
Caroline GUELON à Pierre ROZE

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Michel LAVEST, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Alexandra VIRLOGEUX, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, André DEBOST.

Conseiller.e.s ayant voix délibérative : Christine PETRUCCI, Patrice BION

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**ACQUISITION DES PARCELLES DE LA SCI CHAMP PARROT – TOTAL
ENERGIES RENOUVELABLES – RACHAT DES FRAIS ENGAGÉS**

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

AR Prefecture

063-200070712-20230706-20230706_10-DE
Reçu le 17/07/2023
Publié le 17/07/2023

Considérant que la célèbre maison de bijouterie-joaillerie Van Cleef & Arpels (VCA) a choisi la région Auvergne-Rhône-Alpes pour ouvrir deux nouveaux ateliers : l'un dans la Drôme et l'autre à Dorat, comportant la création de 300 emplois directs sur chaque site, en parallèle des emplois induits chez les partenaires, fournisseurs et sous-traitants, actuels et à venir, de la Maison.

Considérant que pour mener à bien le projet, la Communauté de communes a délibéré le 3 novembre 2022 aux fins d'acquiescer sur le BA ZAE La Chauprillade, un ensemble foncier et immobilier au prix de 1 800 000 €, destiné à accueillir les ateliers de VCA.

Un compromis de vente a été signé le 19 avril 2023 entre la SCI Champ Parrot et la Communauté de communes TDM pour l'acquisition du site destiné à être revendu à VCA conformément à la délibération du 25 mai 2023 au prix de 2 201 700 €.

Considérant qu'il est indiqué aux termes dudit compromis que le vendeur a consenti au profit de Total Energies Renouvelables France une promesse de bail emphytéotique sous seing privé, pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol, en date du 6 octobre 2021 pour une durée de trois années à compter de sa signature. Vendeur et acquéreur sont par ailleurs convenus que la vente était conclue sous la condition suspensive de la résiliation de cette promesse de bail emphytéotique, sans pénalité à la charge du vendeur et sous condition de sa désolidarisation.

Considérant que le projet initial de centrale photovoltaïque a fait l'objet d'études engagées par Total Energies Renouvelables, notamment une étude d'impact environnementale. Cette dernière ayant consenti des frais de développement significatifs, elle propose de mettre à disposition de TDM les études de site qui pourront être utiles au nouveau projet et sollicite le rachat par TDM des montants engagés pour le développement de la centrale photovoltaïque et la maîtrise foncière du site pour un montant total de prestations de 67 012 €HT, dûment justifié par cette dernière.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **D'accepter** la demande de rachat des frais engagés par Total Energies pour 67 012 € HT ;
- **D'imputer** cette dépense sur le budget annexe ZAE La Chauprillade ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 48

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 48

Abstentions :

Conseillers présents : 37

Pour : 48

Représentés : 11

Contre :

Non-participation :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance



Thomas BARNERIAS

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

